

Etats financiers complets 2021

ra21.eca-vaud.ch

Finances

L'ECA réalise un résultat contrasté, après une année marquée par les inondations catastrophiques de l'été sur fond de prolongation de la crise sanitaire. Le résultat technique de ses missions, hors produits financiers, affiche une perte de 11 millions de francs suisses. Il reflète l'ampleur des dommages sur le front des éléments naturels, tant dans le canton que dans l'ensemble de la Suisse. Cette année, l'ECA doit en effet contribuer aux dommages éléments naturels rencontrés par d'autres établissements assurés à l'Union intercantonale de réassurance (UIR), de par son appartenance à la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN).

Financièrement, l'Etablissement peut faire face aux 72 millions de francs suisses d'indemnités à verser aux assurés du canton, ainsi qu'aux 32 millions de francs suisses à verser à la CIREN, soit 103 millions de francs suisses au total. Ce montant, plus du double de l'année précédente, peut être payé grâce à son système de réassurance et à ses réserves financières, dont les revenus contribuent à couvrir les dommages.

La performance du portefeuille de placements de l'ECA en 2021, avoisinant les 10 %, peut être qualifiée de «hors norme», plus de 3 fois le résultat attendu pour l'année, devenant ainsi le meilleur millésime des 15 dernières années.

Le résultat net s'établit à 167 millions. Cette excellente situation constitue une base solide pour se prémunir contre les conséquences du changement climatique et permet de provisionner le montant de 37 millions de francs suisses au titre de participation aux excédents de 15 % accordée aux assurés sur leurs primes 2022.

- Résultat technique (hors placements) : - 11,2 millions de francs suisses
- Résultat des placements : 181,5 millions de francs suisses
- Résultat net : 167,1 millions de francs suisses
- Produit des primes net de réassurance : 201,4 millions de francs suisses
- Charge des sinistres : 103,4 millions de francs suisses
- Participations de prévention et défense incendie et secours : 43,4 millions de francs suisses
- Charges d'exploitation : 77,3 millions de francs suisses
- Réserves de fluctuation actuarielle et financière : 718 millions de francs suisses, 1,96 ‰ des capitaux assurés (366,4 milliards)
- Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles : 14 millions de francs suisses
- Investissements en immeubles d'exploitation : 34,5 millions de francs suisses
- Investissements en immeubles de rendement : 13,6 millions de francs suisses
- Performance des placements, toutes classes d'actifs confondues : 9,89 %

7.1 Organisation

Les services financiers sont en pleine mutation, s'alignant sur la transformation globale de l'Etablissement en vue de contribuer à l'équilibre entre efficacité économique et valeur ajoutée pour le client. Les priorités sont focalisées sur l'augmentation de l'efficacité et l'amélioration de la gestion grâce à la digitalisation et aux outils mis à disposition des collaborateurs.

La plateforme eBill a été proposée aux assurés lors de l'envoi des primes en janvier 2021. Elle a rencontré un bel accueil. En janvier 2022, elle permet l'envoi des primes annuelles directement dans l'e-banking de plus de 18'000 assurés déjà inscrits et une nouvelle campagne d'information interviendra en début d'année 2022.

Le service immobilier s'est réorganisé pour opérer une reprise en interne de la facturation et du suivi du paiement des loyers, ainsi qu'une gestion technique centralisée, grâce à son nouvel outil de gestion immobilière mis en production cet automne.

7.2 Commentaires généraux sur les comptes

L'ECA établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

Malgré un résultat technique négatif, le résultat net s'établit à 167 millions de francs suisses, grâce à un résultat des placements hors norme. Les provisions pour fluctuations actuarielles et financières sont dotées à hauteur de leurs valeurs cibles optimum et le Fonds d'encouragement à la prévention des dommages provoqués par les éléments naturels est doté à hauteur de 5 millions de francs suisses. Cette bonne situation a permis de provisionner sur l'exercice 2021 le montant correspondant à une participation aux excédents de 15 % qui a été accordée aux assurés lors de l'émission des primes début 2022.

Autant 2020 avait été une année calme et clémente sur le plan de la météo et des sinistres, à l'image du ralentissement des activités suite aux restrictions sanitaires, autant 2021 a marqué le retour des épisodes d'intempéries violentes et dévastatrices en Europe, en Suisse et dans notre canton. Bien que le canton de Vaud ait été moins touché, la charge financière des dommages liés aux éléments naturels (37 millions de francs suisses) est particulièrement élevée au regard de la moyenne des 5 dernières années (+ 65 %) et de l'année précédente. A ceci vient s'ajouter la participation de l'Etablissement (32 millions de francs suisses) au titre des engagements de contribution aux dommages éléments naturels exceptionnels rencontrés par l'ensemble des ECA assurés à l'Union intercantonale de réassurance (UIR) au travers de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN). Les dommages liés aux incendies (35 millions de francs suisses) enregistrent quant à eux une diminution au regard de la moyenne des 10 dernières années (- 30 %) et de l'année précédente (- 14 %). La charge financière totale des sinistres se monte ainsi à 103 millions de francs suisses, plus du double de l'année précédente (48 millions de francs suisses).

Malgré le ralentissement économique qui perdure, le niveau des participations financières accordées cette année (43 millions de francs suisses) au bénéfice du Canton, des communes et des particuliers progresse de 5,6 %.

Les projets de transformation permettant d'améliorer les prestations envers les assurés se sont poursuivis cette année, les charges d'exploitation, hors amortissements, demeurent toutefois toujours contenues (+ 1,4 %).

Du côté des placements, la performance globale nette des actifs de l'ECA s'élève à 9,9 % contre 3,4 % l'année précédente et plus de 3 fois le résultat attendu pour l'année. Sur base historique, 2021 devient le meilleur millésime des 15 dernières années devançant 2009 et 2019 qui ont également atteint la barre des 9 %.

Un investisseur responsable

Conscient du dérèglement climatique et directement confronté à ses conséquences, notre Etablissement agit, s'attendant raisonnablement à ce que les épisodes d'intempéries violents de cette année se multiplient dans un avenir proche.

Cette action passe aussi par les placements. Ainsi, conformément à la stratégie de durabilité des placements, la transition ESG du portefeuille de placements pour les mandats en actions et en obligations a été réalisée cette année sous l'angle de l'impact climatique et de la décarbonisation conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

La stratégie adoptée par le conseil d'administration pour la transformation ESG du portefeuille en valeurs mobilières de l'ECA, a été de donner la priorité aux objectifs de l'Accord de Paris, avec pour but principal de contenir la hausse de la température moyenne. L'Accord de Paris vise également au renforcement des capacités d'adaptation et de résilience face aux effets du changement climatique, ainsi qu'à la mise en œuvre de flux financiers adaptés à ces objectifs. La stratégie ESG de l'ECA est pilotée par la taxonomie européenne, article 8 et article 9 de la «EU Sustainable Finance Disclosure Regulation» (SFDR). Les produits dits «article 8» promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les produits dits «article 9» ont pour objectif l'investissement durable.

Etant donné que les mandats de l'Etablissement sont investis au travers de fonds de placement, l'ECA a demandé à ses prestataires de réduire drastiquement leur exposition à des fonds classifiés «art. 6» (sans objectif de développement durable) au profit des fonds «art. 8 et 9», tout en préservant, autant que faire se peut, les caractéristiques de risque et de rendement des portefeuilles. Afin de s'y conformer, les mandats ont réalloué pas moins de 60 % des positions au cours du dernier trimestre 2021, correspondant à un volume d'opérations d'environ 1,2 milliard de francs suisses. A la valeur du marché, les placements en valeurs mobilières de l'Etablissement représentent des investissements de 1,450 milliard de francs suisses.

Le parc immobilier de l'ECA est sujet également à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, comprenant le recours aux sources renouvelables et des engagements destinés à favoriser la mixité sociale par le maintien de loyers raisonnables.

Cette démarche a par exemple déjà débouché sur un important projet d'assainissement énergétique du quartier des Terrailles à Cossonay, propriété de l'ECA depuis 1996.

Afin de réaliser un équilibre sain entre rentabilité, durabilité et efficacité énergétique, une campagne pour l'obtention du Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) pour l'ensemble du patrimoine sera initiée en 2022 afin de définir les objectifs de rénovation des bâtiments. Depuis plusieurs années, les rénovations et mises à niveaux sont effectuées avec un résultat de valorisation positif. Une étude est également initiée pour adapter rapidement les installations de parking, afin d'alimenter les véhicules électriques.

A la valeur du marché, les placements immobiliers directs de l'Etablissement représentent des investissements dans le canton de Vaud de 440 millions de francs suisses.

Les annexes aux comptes, dans le document «Etats financiers», fournissent des informations détaillées sur le résultat financier et ses différentes composantes.

7.3 Rémunération du conseil d'administration et de la direction

Le conseil d'administration est composé d'un président et de huit membres nommés par le Conseil d'Etat pour une durée de quatre ans. En 2021, il a tenu 8 séances en plenum, 35 séances de comités, ainsi que quelque 25 autres réunions pour une rémunération de 639'000 francs suisses*.

*Les indemnités versées aux administrateurs Béatrice Métraux et Jean-Yves Pidoux (du 1.1.21 au 30.6.21) sont reversées respectivement à l'Etat de Vaud et à la commune de Lausanne.

Le comité de direction est composé du directeur général et de cinq membres. Sa rémunération se monte à 1'168'703 francs suisses. Le directeur général est nommé par le Conseil d'Etat sur proposition du conseil d'administration, les directeurs sont nommés par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

7.4 Commentaires sur la gestion immobilière

La gestion du patrimoine existant et sa pérennisation est une mission primordiale de l'Etablissement soutenue par les mises en valeur et l'entretien constant de son parc immobilier. Les travaux de construction d'immeubles, avec pas moins de 200 nouveaux logements d'ici à 2025, sont également dans une forte dynamique.

La stratégie immobilière a pour objectif de réaliser un équilibre sain entre rentabilité, durabilité et efficacité énergétique.

7.4.1 Constructions, projets, mises en valeur

Lausanne, Le Désert: le bâtiment laisse entrevoir la qualité des 70 logements et des surfaces d'activités qui seront livrés en juillet 2022. La promotion sera initiée dès le début de l'année 2022 sous le logo « Mirage ». La garderie sera livrée le 1er juin 2022 et permettra aux collaborateurs de l'ECA de bénéficier de places de crèche pour leurs enfants en bas âge si les conditions sont réunies.

Bex-Jardins: l'étape 2 a débuté en début d'année, pour la réalisation de 3 immeubles supplémentaires qui totaliseront 31 logements de conception «habitat groupé». Les travaux sont au stade du gros œuvre pour une livraison à envisager au printemps 2023.

Lausanne, Grangette, Ecavenir: l'emménagement dans le nouveau siège ECA est planifié au printemps 2022.

Lausanne, Grangette, Le Hameau: en parallèle à la construction du siège, l'actuel centre de formation fait l'objet d'une stratégie de mise en valeur. Un mandat a été confié à un mandataire externe pour la recherche d'un locataire dès le déménagement de ses activités au nouveau siège. Une occupation temporaire a été accordée à la garderie Grattapaille, le temps de voir se terminer l'aménagement de ses futurs locaux dans le bâtiment du Désert.

Pully, Chamblandes-Dessous: le dossier du plan d'affectation a été présenté à la population de Pully en octobre 2021 et mis à l'enquête en fin d'année. Le développement du projet de 90 logements avec garderie et services et la mise à l'enquête du dossier suivront.

Yverdon-les-Bains, Parc scientifique et technologique (PST): ce dernier connaît un fort développement depuis 2017. Les projets de construction se concrétisent avec de nombreuses réalisations sur le site. Les prospectus permettent d'envisager la réalisation de près de 80'000 m² dans un avenir proche.

7.4.2 Patrimoine

Valorisation: en parallèle aux activités de construction, les immeubles existants font l'objet de rénovations importantes planifiées en raison de l'ancienneté des réalisations et de la mise en conformité des standards de confort et énergétique actuels.

Le projet de rénovation des Terrailles à Cossonay a pu être lancé officiellement fin novembre. Il est prioritairement orienté sur les aspects d'assainissement énergétique des bâtiments et sur une refonte complète des aménagements extérieurs. Un avant-projet a été établi dans ce sens.

Les travaux d'entretien courant initiés durant l'année ont permis d'assainir les logements de Coppet, Route Suisse. L'assainissement complet se terminera en été 2022.

Gestion: au total, ce sont 47 millions de francs suisses qui ont été investis dans les activités immobilières en 2021, reflétant le même niveau d'activité de l'année passée. 14 millions de francs suisses ont été investis dans les immeubles de placement et 33 millions de francs suisses dans les immeubles d'exploitation. La taille croissante du parc immobilier de placement de l'ECA, représentant presque 100'000 m² et plus de 1'000 surfaces de logements et d'activités, a conduit à une réorganisation du service immobilier soutenu par l'implémentation d'un outil de gestion du patrimoine, opérationnel en fin d'année, qui intègre dorénavant l'encaissement des loyers par l'ECA et fournit des outils de pilotage ainsi que des processus standardisés.

7.5 Commentaires sur la gestion des valeurs mobilières

L'année 2021 a été marquée par le fort rebond de l'activité économique. Les marchés boursiers ont enregistré de très belles performances.

Les actifs de l'ECA réalisent globalement une performance de 9,9 % en 2021, nette de tout frais, soit plus de 3 fois le résultat attendu pour l'année. Sur base historique, 2021 devient le meilleur millésime des 15 dernières années devançant 2009 et 2019 qui ont également atteint la barre des 9 %. Sans surprise, les actions contribuent à plus de 70 % de la performance globale pour un poids moyen de 35 % dans l'allocation.

Les actifs les plus performants sont les valeurs réelles. La palme revient au private equity (+ 53,5 %) qui a su tirer profit d'un environnement très favorable, suivi dans l'ordre par les actions suisses (+ 22,4 %), les actions étrangères (+ 21,2 %), l'immobilier étranger (+ 6,8 %) et l'immobilier direct suisse (+ 5,8 %). Pénalisées par la hausse des rendements, les valeurs nominales ont dégagé des performances négatives (- 1,8 %) que ce soit pour les obligations suisses aussi bien que pour les obligations étrangères.

7.6 Provisions pour fluctuation actuarielle et pour risques liés aux placements de capitaux

La valeur cible des provisions est calculée dans le cadre d'une analyse *d'Asset & Liabilities Management (ALM)* basée sur les propres données historiques statistiques de l'ECA. Ainsi, afin de couvrir les risques liés aux dommages dus aux incendies et aux éléments naturels d'une part, et ceux inhérents aux marchés financiers d'autre part, l'analyse a évalué le besoin de réserve à 1,96 ‰ de l'ensemble des capitaux assurés par l'ECA. Elle doit permettre de couvrir les coûts d'un événement majeur dont la survenance est exceptionnelle (survenance 1 fois tous les 400 ans).

7.7 Révision et approbation des comptes

L'organe de révision BDO a effectué un contrôle intermédiaire des comptes, ainsi que le contrôle de l'existence du Système de Contrôle Interne (SCI) du 1^{er} au 5 novembre 2021.

L'audit final des comptes annuels, comprenant le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres et l'annexe, a été réalisé du 24 janvier au 4 février 2022. La révision a conclu à la conformité des comptes, selon les normes d'audit suisse 890 et les exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs maladie et incendie (RPC 41).

Bilan au 31 décembre (en milliers de francs suisses)

		Renvoi annexe	31.12.2021	31.12.2020
ACTIF				
Actifs immobilisés	Placements de capitaux	1	1'820'105	1'647'071
	Immobilisations corporelles	2	171'279	130'731
	Immobilisations incorporelles	2	12'169	9'180
	Total actifs immobilisés		2'003'554	1'786'982
Actifs circulants	Actifs de régularisation	3	3'092	2'303
	Créances	4	15'290	19'220
	Liquidités	5	70'162	68'456
	Total actifs circulants		88'544	89'979
TOTAL DE L'ACTIF		2'092'098	1'876'961	
PASSIF				
Capitaux propres	Réserves provenant de bénéfices accumulés		852'119	768'675
	Résultat net de l'exercice		167'128	83'444
	Total capitaux propres		1'019'247	852'119
Capitaux étrangers	Provisions techniques	6.1	164'550	107'386
	Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	6.2	502'501	516'853
	Provisions non techniques	6.3	44'398	43'279
	Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	6.4	340'774	340'317
	Passifs de régularisation	7	11'095	7'186
	Fonds cantonaux	8	4'930	4'937
	Dettes	9	4'602	4'884
Total capitaux étrangers		1'072'851	1'024'842	
TOTAL DU PASSIF		2'092'098	1'876'961	

Compte de résultat (en milliers de francs suisses)

	Renvoi annexe	2021	2020
Produits des primes nettes de réassurance	10	201'394	185'500
Charges des sinistres nets de réassurance	11	-103'430	- 46'074
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	6.2	14'351	- 1'576
Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours	12	- 42'774	- 40'682
Participation non contractuelle aux excédents	6.1	- 12'825	11'756
Produits divers d'exploitation	13	9'345	12'919
Prélèvement sur fonds cantonaux	14	4'076	4'532
Charges sur fonds cantonaux	14	- 4'076	- 4'532
MARGE BRUTE DES MISSIONS DE L'ECA		66'061	121'843
<i>Les missions de l'ECA sont l'assurance, la prévention et la défense incendie et secours</i>			
Charges d'exploitation	15	- 77'338	- 80'669
RESULTAT TECHNIQUE		- 11'277	41'174
Produits des placements de capitaux		245'399	129'932
Charges des placements de capitaux		- 63'937	- 72'664
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6.4	- 457	- 11'588
Résultat des placements de capitaux	16	181'005	45'680
RESULTAT D'EXPLOITATION		169'728	86'854
Résultat hors exploitation		0	0
Résultat exceptionnel	17	- 285	- 1'095
RESULTAT AVANT CONTRIBUTION SPECIALE		169'443	85'759
Contribution spéciale à l'Etat de Vaud	18	- 2'315	- 2'315
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		167'128	83'444

Flux de trésorerie (en milliers de francs suisses, méthode directe)

		2021	2020
Activités d'exploitation	Primes nettes encaissées	203'970	188'458
	Charges de sinistres nettes payées	- 57'847	- 70'669
	Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours payées	- 42'190	- 42'435
	Produits divers d'exploitation encaissés	18'276	21'999
	Encaissement sur fonds cantonaux	2'900	3'090
	Charges sur fonds cantonaux	- 4'297	- 4'912
	Charges d'exploitation payées	- 72'970	- 71'965
	Produit net des placements de capitaux encaissé	19'635	20'973
	Flux net de trésorerie d'exploitation	67'478	44'537
Activités d'investissement	Désinvestissements d'immobilisations corporelles encaissés	0	65
	Investissements d'immobilisations corporelles payés	- 45'103	- 36'961
	Désinvestissements d'immobilisations incorporelles encaissés	0	0
	Investissements d'immobilisations incorporelles payés	- 4'067	- 3'005
	Désinvestissements de titres et autres placements de capitaux encaissés	1'003'076	368'105
	Investissements de titres et autres placements de capitaux payés	-1'019'678	-412'232
	Flux net de trésorerie d'investissement	- 65'772	- 84'027
Activités de financement	Emprunts contractés	0	0
	Emprunts remboursés	0	0
	Flux net de trésorerie de financement	0	0
Variation nette de trésorerie		1'706	- 39'490
TRESORERIE INITIALE		68'456	107'946
TRESORERIE FINALE		70'162	68'456

Tableau des capitaux propres (en milliers de francs suisses)

	Réserves provenant de bénéfices accumulés	Total des capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2019	768'675	768'675
Résultat de l'exercice 2020	83'444	83'444
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2020	852'119	852'119
Résultat de l'exercice 2021	167'128	167'128
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2021	1'019'247	1'019'247

Annexe aux comptes annuels

Principes régissant l'établissement des comptes annuels

Généralités

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC dans leur intégralité et en particulier avec la norme RPC 41, spécifique aux assurances maladie et incendie. Ils donnent une image fidèle "true and fair view" du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les comptes annuels sont également conformes à la Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN).

Les missions d'assurance, de prévention et de défense incendie et secours de l'ECA ne sont pas des unités d'affaires et ne donnent pas lieu à l'établissement d'un compte de résultat sectoriel.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les postes du bilan libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours applicables à la date du bilan.

En application de la stratégie, les placements en devises font l'objet d'une couverture du risque de change de manière à limiter l'exposition à hauteur du maximum de 20%.

Bilan

Placements de capitaux

Ce poste comprend les titres et autres placements de capitaux ainsi que les placements immobiliers.

Les titres et autres placements cotés sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan.

Les titres et autres placements de capitaux non cotés sont évalués au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur éventuelles, et les Hedge Funds et Private Equity à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les placements immobiliers comprennent les terrains non bâtis, les immeubles de rendement et les immeubles de rendement en construction, ainsi que les parts de fonds de placement immobiliers. L'évaluation

des terrains et des immeubles est menée par un expert externe. Cette expertise est effectuée à intervalles réguliers déterminés par l'ECA et à chaque fois qu'un événement modifie la valeur de l'objet de façon conséquente. Les terrains non bâtis sont évalués à leur valeur vénale. Les immeubles en cours de construction sont enregistrés au coût d'acquisition jusqu'à leur mise en exploitation.

Les immeubles de rendement sont évalués à la valeur actuelle, selon la méthode des cash flows actualisés (DCF).

Les parts de fonds de placement immobilier cotés sont évaluées à la valeur de marché à la date du bilan.

Immobilisations corporelles

Ce poste comprend les immeubles d'exploitation, les véhicules, les aménagements d'exploitation et le mobilier dont le coût de construction ou d'acquisition TTC est supérieur ou égal à 10'000 francs et la durée de vie économique supérieure ou égale à 3 ans.

Ces immobilisations sont évaluées au coût de construction ou d'acquisition, déduction faite des amortissements linéaires économiquement nécessaires.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Immeubles d'exploitation: 30 ans
- Véhicules : 5, 10 ou 15 ans
- Aménagements d'exploitation : 3, 5 ou 10 ans
- Mobilier : 5 ans

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend les logiciels dont le coût d'acquisition TTC est supérieur ou égal à 500'000 francs et la durée de vie économique supérieure ou égale à 5 ans. Les immobilisations incorporelles développées à l'interne ne sont pas activées.

Ces immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition TTC, déduction faite des amortissements linéaires économiquement nécessaires.

La durée d'amortissement se situe entre 5 et 7 ans.

Actifs de régularisation

Ce poste comprend les charges payées d'avance, les produits à recevoir ainsi que les intérêts courus.

Annexe aux comptes annuels

Créances

Ce poste comprend les créances envers les assurés nettes de toute provision nécessaire, les créances envers les compagnies de réassurance, les autres créances à court terme et l'impôt anticipé à recevoir, évalués à leur valeur nominale.

Liquidités

Ce poste comprend les avoirs en caisse et bancaires, ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois à la date du bilan), évalués à la valeur nominale.

Capitaux propres

Ce poste représente les résultats nets cumulés des exercices précédents et le résultat net de l'exercice.

Capitaux étrangers

Provisions techniques

Ce poste comprend les provisions pour sinistres (en cours, IBNR et CIREN) et la provision pour participation non contractuelle aux excédents.

- **Provision pour sinistres en cours**

En conformité avec les dispositions de la LAIEN (art. 50 et ss), l'ECA crée une provision pour les sinistres non réglés à la date du bilan. Cette provision est évaluée individuellement par dossier. Elle inclut les sinistres de l'année en cours annoncés jusqu'à la fin de la 2^{ème} semaine pleine de l'exercice suivant.

- **Provision IBNR**

La provision IBNR (Incurred But Not yet Reported) est une provision complémentaire permettant de tenir compte des annonces tardives de sinistres. Elle est calculée sur la base des moyennes historiques.

- **Provision pour CIREN**

La provision en faveur de la CIREN (Communauté Intercantonale de Risques Eléments Naturels) représente le montant estimé par l'UIR à verser, relatif à des sinistres annoncés, conformément au contrat de réassurance avec l'UIR (Union Intercantonale de Réassurance).

- **Provision pour participation non contractuelle aux excédents**

Cette provision permet de financer une réduction de prime aux assurés. Elle peut être constituée, sur décision du conseil d'administration, lorsque le

résultat le permet et que toutes les autres provisions ont atteint leurs valeurs cibles.

Elle est utilisée ou dissoute sur décision du conseil d'administration.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

- **Pool suisse des dommages sismiques**

Cette provision correspond à l'engagement de l'ECA dans le cadre du Pool suisse pour la couverture des dommages immobiliers résultant des secousses sismiques. Le montant est fixé chaque année par la direction du Pool.

Son utilisation n'est requise qu'en cas de tremblement de terre.

A noter que l'ECA n'a aucune obligation juridique envers les assurés en cas de dommages sismiques.

- **Fonds vaudois tremblement de terre (FVTT)**

Ce fonds a pour but de couvrir les dommages mobiliers résultant des secousses sismiques. Il est alimenté chaque année par le compte de résultat, lorsque le résultat est positif, de manière à ce que l'engagement total de l'ECA pour risques sismiques (dommages aux bâtiments et au mobilier) atteigne 20% maximum de la fortune (capitaux propres de l'ECA au bilan).

La prime annuelle du Pool suisse des dommages immobiliers sismiques est financée par prélèvement sur le FVTT.

La couverture du risque en cas de tremblement de terre est régie par le "Règlement sur le Fonds de secours en cas de tremblement de terre (RFSTT)" du 29 mars 1989 arrêté par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

- **Provision pour fluctuation actuarielle**

Cette provision permet de couvrir la volatilité des dommages assurés. Elle est augmentée ou diminuée avec effet sur le compte de résultat de telle sorte que l'impact à court terme de la volatilité des risques actuariels est atténué.

La valeur cible de cette provision est calculée dans le cadre de l'analyse ALM (Asset Liability Management ; connue en français comme analyse de congruence actifs-passifs).

Le taux est défini en fonction du résultat actuariel espéré (étude ALM), puis est exprimé en fonction des capitaux assurés. Ce taux est revu tous les 3 à 4

Annexe aux comptes annuels

ans à la suite d'une étude ALM ou chaque fois que les capitaux assurés changent de manière significative ou en cas d'évènement important.

La provision varie annuellement :

Dans une première phase, la provision est toujours adaptée à la date du bilan, quel que soit le résultat de l'exercice, pour la faire correspondre à la nouvelle valeur cible.

Dans une deuxième phase, si au cours de la période considérée, des sinistres supérieurs à un écart-type de la moyenne des sinistres des 15 dernières années devaient survenir, la provision peut alors être intégralement ou partiellement dissoute. Cette condition s'applique au maximum jusqu'à un niveau de résultat de l'exercice à zéro. Ainsi le montant de la provision sera provisoirement inférieur à la valeur cible.

Provisions non techniques

- **Provision pour participations financières de prévention**

Cette provision correspond aux demandes de participations financières accordées par l'ECA, quel que soit le degré d'avancement du projet ayant fait l'objet d'une décision formelle d'allocation, et pour lesquelles une provision distincte par dossier est constituée.

Ces participations financières sont déterminées sur la base de la LAIEN.

Le montant de cette provision reflète les participations financières accordées dans le cadre des réseaux de distribution d'eau, des installations d'extinction automatique, de détection, de paratonnerres, murs coupe-feu, et d'alarme grêle. Elle est évaluée périodiquement sur la base des montants accordés diminués des paiements déjà effectués, à la date du bilan.

- **Provision pour participations financières de défense incendie et secours**

Cette provision correspond à l'ensemble des engagements formels pris par l'ECA à la date du bilan, en relation avec le subventionnement des constructions des bâtiments du service du feu.

- **Provision pour litiges en cours**

Cette provision est destinée à couvrir les risques financiers encourus par l'ECA dans le cadre de litiges qui l'opposent à des tiers. Les litiges sont évalués individuellement et de manière régulière,

au minimum à la date du bilan. Ces évaluations tiennent compte des indemnités, des dommages, des intérêts éventuels et des frais de procédure.

- **Provision pour vacances et heures supplémentaires non prises**

Les vacances et les heures supplémentaires de tous les collaborateurs encore ouvertes à la date de bouclage sont valorisées au moyen de taux horaires moyens. La provision comprend des charges sociales.

- **Provision pour engagements de prévoyance professionnelle**

Les engagements de prévoyance sont déterminés sur la base du bilan de l'institution de prévoyance autonome (ECARP), établi sur la base de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Cette provision découle du plan de prévoyance de l'ECA et du taux de couverture de la caisse de pension.

L'ECA constitue une provision lorsque le dernier taux de couverture annoncé est inférieur à 100% et qu'une contribution d'assainissement, à charge de l'employeur, sur plusieurs années, a été déterminée et demandée par la caisse ou pour tout autre engagement économique lié à la prévoyance.

- **Provision pour impôts différés sur gains immobiliers**

Cette provision correspond au montant à payer sur la plus-value en cas de vente d'un bien immobilier. Elle est calculée chaque année sur une base bilancielle, séparément pour chaque immeuble.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision permet de couvrir la volatilité des valeurs de capitaux. Elle est augmentée ou diminuée avec effet sur le compte de résultat de telle sorte que l'impact à court terme de la volatilité des risques des placements de capitaux est atténué.

La valeur cible de cette provision est calculée dans le cadre de l'analyse ALM (Asset Liability Management; connue en français comme analyse de congruence actifs-passifs).

Le taux est défini en fonction du résultat espéré des placements de capitaux (étude ALM), puis est exprimé en fonction des capitaux assurés. Ce taux est revu tous les 3 à 4 ans à la suite d'une étude ALM ou chaque fois

Annexe aux comptes annuels

que les capitaux assurés changent de manière significative ou en cas d'évènement important.

La provision varie annuellement :

Dans une première phase, la provision est toujours adaptée à la date du bilan, quel que soit le résultat de l'exercice, pour la faire correspondre à la nouvelle valeur cible.

Dans une deuxième phase, si au cours de la période considérée, le résultat des placements de capitaux est inférieur à un écart-type de la moyenne des résultats des 15 dernières années, la provision peut alors être intégralement ou partiellement dissoute. Cette condition s'applique au maximum jusqu'à un résultat de l'exercice à zéro. Ainsi le montant de la provision sera provisoirement inférieur à la valeur cible.

Passifs de régularisation

Ce poste comprend les charges à payer, les produits reçus d'avance ainsi que la contribution spéciale à l'Etat de Vaud.

Fonds cantonaux

Ces fonds sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan.

- **Fonds Cantonal secours routier**

Conformément au règlement cantonal du 17 août 2011 sur le secours routier (RSV 963.15.3), l'Etat de Vaud a confié la gestion du Fonds cantonal de secours routier qui lui appartient à l'ECA, par délégation de compétences du Conseil d'Etat. Ce fonds est affecté aux missions de secours routier sur le réseau des routes cantonales et nationales. Il est alimenté par des subventions de la Confédération.

Le fonds a pour but de financer complètement les frais d'investissement et d'exploitation nécessaires à la réalisation de ce type de missions par les SDIS expressément désignés par l'ECA dans le cadre d'un concept cantonal. Les modalités de gestion de ce fonds appliquées par l'ECA font l'objet de principes de gestion spécifiques, validées par la personne responsable du Département de la sécurité et de l'environnement.

- **Fonds cantonal secours ferroviaire**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA suite à la publication par l'OFT d'une nouvelle ordonnance (OFSI) entrant en vigueur au 1er janvier 2014 et fixant la participation des gestionnaires

d'infrastructures ferroviaires (GI) aux frais de mise à disposition des services d'intervention sur les installations ferroviaires. L'ECA gère ce fonds financé par les GI possédant des lignes ferroviaires sur le territoire cantonal. Il est utilisé par l'ECA pour couvrir les frais supplémentaires des SDIS concernés, occasionnés par la formation de base, la formation continue et les exercices annuels prescrits par l'OFSI.

- **Fonds missions SDIS ABC**

Il s'agit d'un fonds géré par l'ECA et alimenté par l'Etat de Vaud (DGE) pour l'ensemble des prestations des SDIS en matière atomique, bactériologique et chimique.

Dettes

Ce poste comprend les dettes envers les fournisseurs et créanciers divers, les institutions publiques et les assurances sociales, évaluées à la valeur nominale à la date du bilan.

Compte de résultat

Produits des primes nettes de réassurance

Ce poste correspond aux produits des primes émises durant l'année, nettes de droit de timbre et de toutes autres déductions. Ces produits comprennent une part dédiée à l'assurance et une part dédiée à la prévention et à la défense incendie et secours, qui ne peut dépasser 35%. Seule la part de la prime d'assurance est soumise au droit de timbre. Les primes dues aux compagnies de réassurances viennent en déduction du produit des primes.

Charges des sinistres nets de réassurance

Ce poste correspond aux charges de sinistres nets de réassurance, bâtiments et mobilier, liées aux sinistres incendie et éléments naturels enregistrés dans l'année, tenant compte de tous les frais associés, des variations de provisions et déduction faite des participations reçues des compagnies de réassurances.

Variations des provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Ce poste correspond à la dotation aux provisions techniques pour fluctuation et sécurité (charge) ou à leur utilisation en cas de décision de dissolution (produit). La contrepartie des mouvements est enregistrée dans les comptes de provisions correspondant figurant au bilan.

Annexe aux comptes annuels

Prestations et participations financières de prévention et de défense incendie et secours

Ce poste correspond aux charges directes de prestations et participations financières de prévention selon RPFPIEN du 30 octobre 2013 (RSV 963.41.5) et de défense incendie et secours selon RPFSDIS du 15 janvier 2014 (RSV 963.41.2). Ce poste comprend également les contributions de compagnies privées d'assurance à hauteur 0,05 pour mille francs des valeurs mobilières qu'elles couvrent dans le canton de Vaud pour les frais de prévention et de défense incendie.

Participation non contractuelle aux excédents

Ce poste enregistre la constitution et l'utilisation de la provision non contractuelle aux excédents, en cas de réduction de prime ou de décision de dissolution. La contrepartie des mouvements est enregistrée dans le compte de provision pour participation non contractuelle aux excédents figurant au bilan.

Produits divers d'exploitation

Ce poste correspond principalement aux redevances et concessions facturées pour les transmissions d'alarmes, aux émoluments versés par la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire) ainsi qu'aux éventuelles participations aux excédents des compagnies de réassurance.

Prélèvements sur fonds cantonaux

Ce poste correspond au montant prélevé sur les Fonds cantonaux de secours routier, ferroviaire et ABC pour couvrir le total des charges de l'exercice enregistrées dans les comptes de charges correspondants (voir point suivant).

Charges sur fonds cantonaux

Ce poste enregistre les charges en lien avec les missions de secours routier, ferroviaire et ABC (voir fonds cantonaux secours routier, ferroviaire et ABC).

Charges d'exploitation

Ce poste contient toutes les charges de fonctionnement de l'ECA.

Résultat des placements de capitaux

Ce poste correspond aux produits et aux charges des placements de capitaux, y compris la variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux.

Les produits comprennent les gains réalisés et non réalisés sur cours et sur change, les dividendes et intérêts, les produits des placements immobiliers, les bénéfiques sur cessions d'immeubles ainsi que les réévaluations d'immeubles.

Les charges comprennent les pertes réalisées et non réalisées sur cours et sur change, les frais de gestion des titres, les charges des placements immobiliers, les pertes sur cessions d'immeubles ainsi que les dépréciations d'immeubles. Elles comprennent également la contrepartie de la provision pour impôts différés sur gains immobiliers.

Résultat hors exploitation

Ce poste comprend les charges et les produits résultant d'événements ou d'opérations qui se distinguent clairement de l'activité ordinaire et des missions de l'ECA.

Résultat exceptionnel

Ce poste comprend les charges et les produits qui n'apparaissent que très rarement dans le cadre de l'activité et qui n'étaient pas prévisibles.

Contribution spéciale à l'Etat de Vaud

Ce poste correspond à la contribution légale annuelle due à l'Etat de Vaud prévue à l'article 2, alinéa 3 de la LAIEN.

Informations complémentaires concernant les engagements hors bilan

Ce poste comprend les cautionnements, obligations de garantie, constitution de gages en faveur de tiers, les autres engagements conditionnels, les instruments financiers et placements de capitaux ainsi que tout autre engagement irrévocable supérieur à une année et à 300'000 francs suisses.

Flux de trésorerie

Ce tableau est établi selon la méthode directe distinguant les flux de liquidités liés à l'exploitation, à l'investissement et au financement. La trésorerie comprend tous les postes inclus dans la rubrique liquidités.

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

		31.12.2021	31.12.2020
1 Placements de capitaux			
Titres et autres placements de capitaux à la valeur de marché	Obligations en francs suisses, placements directs ou collectifs, à terme, prêts, hypothèques	454'087	392'088
	Obligations en monnaies étrangères, placements directs ou collectifs	118'480	129'321
	Actions suisses, placements directs ou collectifs	351'013	302'614
	Actions étrangères, placements directs ou collectifs	320'167	294'329
	Hedge Funds	0	306
	Private Equity	96'695	74'104
	Total	1'340'442	1'192'762
Placements immobiliers	Terrains non bâtis	21'140	23'037
	Immeubles de rendement en cours de construction	31'152	20'333
	Immeubles de rendement	387'270	372'280
	Fonds de placement immobilier suisse	434	486
	Fonds de placement immobilier étranger	39'667	38'173
	Total	479'663	454'309
TOTAL PLACEMENTS DE CAPITAUX		1'820'105	1'647'071
Répartition des placements de capitaux par monnaie	CHF	1'683'703	1'445'163
	EUR (cours au 31.12.2021 : 1.03752 ; cours au 31.12.2020 : 1.081557)	15'240	19'580
	USD (cours au 31.12.2021 : 0.9129 ; cours au 31.12.2020 : 0.88395)	116'313	170'775
	Autres monnaies	4'850	11'553
	Total	1'820'105	1'647'071

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

Instruments financiers dérivés

		Valeurs des contrats		Valeurs de remplacement positives		Valeurs de remplacement négatives	
		31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2020
TAUX	Options						
	couverture négoce						
	Contrats à terme						
	couverture négoce						
DEVISES	Options						
	couverture négoce	4'495	30'457	14	108	34	14
	Contrats à terme						
	couverture négoce						
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	Options						
	couverture négoce						
	Contrats à terme						
	couverture négoce						
AUTRES ACTIFS SOUS-JACENTS	Options						
	couverture négoce						
	Contrats à terme						
	couverture négoce						
TOTAL		4'495	30'457	14	108	34	14

Les contrats à terme comprennent les "futures" et les "forwards".

L'ECA n'effectue pas de vente à découvert, conformément à son règlement de placement.

Les valeurs des contrats correspondent aux volumes des engagements (sous-jacents).

Les valeurs de remplacement positives (négatives) correspondent à la valeur de marché au 31.12 des options achetées (vendues). Quant aux contrats de change à terme, il s'agit du gain (perte) qui serait réalisé au 31.12. Les instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le cadre d'opérations de couverture qu'à des fins de placements. Tout engagement résultant d'opérations sur dérivés ou qui peut résulter de l'exercice du droit est couvert. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut toutefois pas être effectuée dans le but d'exercer un effet de levier sur la fortune globale.

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

Tableau des placements immobiliers

	Terrains non bâtis	Immeubles de rendement en cours de construction	Immeubles de rendement	Fonds de placement immobilier suisse	Fonds de placement immobilier étranger	Total
2021						
Valeurs actuelles au 1.1.2021	23'037	20'333	372'280	486	38'173	454'309
Entrées	634	12'042	1'365	0	119	14'161
Réévaluations	585	0	18'863	0	1'375	20'823
Dépréciations	- 3'756	0	- 5'238	- 52	0	- 9'047
Sorties	- 583	0	0	0	0	- 583
Reclassifications	1'223	- 1'223	0	0	0	0
Valeurs actuelles au 31.12.2021	21'140	31'152	387'270	434	39'667	479'663
Coût d'acquisition ou de revient	15'738	31'152	382'858	486	38'292	468'527
Différence entre les valeurs actuelles et les coûts d'acquisition ou de revient	5'402	0	4'412	- 52	1'375	11'136
Valeurs incendie ECA au 31.12.2021	463	31'152	366'336	0	0	397'951
2020						
Valeurs actuelles au 1.1.2020	23'018	22'994	350'060	2'425	40'488	438'985
Entrées	906	16'839	2'261	0	2'184	22'190
Réévaluations	0	0	4'714	68	0	4'782
Dépréciations	- 887	0	- 4'255	0	-4'499	- 9'641
Sorties	0	0	0	- 2'007	0	- 2'007
Reclassifications	0	- 19'500	19'500	0	0	0
Valeurs actuelles au 31.12.2020	23'037	20'333	372'280	486	38'173	454'309
Coût d'acquisition ou de revient	14'268	20'333	381'493	418	42'672	459'183
Différence entre les valeurs actuelles et les coûts d'acquisition ou de revient	8'769	0	- 9'213	68	- 4'499	- 4'874
Valeurs incendie ECA au 31.12.2020	463	17'857	365'197	0	0	383'517

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

2 Immobilisations corporelles et incorporelles

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	CORPORELLES						TOTAL CORPORELLES		TOTAL INCORPORELLES	
	Immeubles d'exploitation		Véhicules		Aménagements et mobilier		Immobilisés	En cours	Logiciels	
	Immobilisés	En cours	Immobilisés	En cours	Immobilisés	En cours			Immobilisés	En cours
2021										
Valeurs d'acquisition										
Etat au 1.1.2021	49'444	73'504	98'174	3'519	21'490	6'468	169'108	83'491	12'682	3'595
Entrées	3'756	38'090	4'863	4'464	241	4'684	8'860	47'239	0	4'227
Sorties	0	- 3'732	0	- 4'314	0	- 200	0	- 8'246	0	0
Etat au 31.12.2021	53'200	107'862	103'037	3'670	21'731	10'952	177'968	122'483	12'682	7'822
Amortissements cumulés										
Etat au 1.1.2021	- 42'599	0	- 62'990	0	- 16'279	0	-121'868	0	- 7'097	0
Amortissements	- 304		- 5'306		- 1'694	0	- 7'304	0	- 1'238	
Dépréciations					0	0	0	0		
Sorties					0	0	0	0		
Etat au 31.12.2021	- 42'903	0	- 68'296	0	- 17'973	0	-129'172	0	- 8'335	0
Valeurs comptables nettes au 01.01.2021	80'349		38'703		11'679		130'731		9'180	
Valeurs comptables nettes au 31.12.2021	118'158		38'411		14'710		171'279		12'169	
2020										
Valeurs d'acquisition										
Etat au 1.1.2020	49'444	43'021	95'188	2'849	20'223	4'583	164'855	50'453	12'682	225
Entrées	0	30'483	3'914	3'850	1'288	5'910	5'202	40'242	0	3'370
Sorties	0	0	- 928	- 3'179	- 21	- 4'025	- 949	- 7'204	0	0
Etat au 31.12.2020	49'444	73'504	98'174	3'519	21'490	6'468	169'108	83'491	12'682	3'595
Amortissements cumulés										
Etat au 1.1.2020	- 39'713	0	- 58'850	0	- 14'252	0	-112'814	0	- 4'265	0
Amortissements	- 912	0	- 5'068	0	- 2'042	0	- 8'022	0	- 2'063	0
Dépréciations	- 1'974	0	0	0	0	0	- 1'974	0	- 768	0
Sorties	0	0	928	0	15	0	942	0	0	0
Etat au 31.12.2020	- 42'599	0	- 62'990	0	- 16'279	0	-121'868	0	- 7'097	0
Valeurs comptables nettes au 01.01.2020	52'572		39'187		10'554		102'493		8'642	
Valeurs comptables nettes au 31.12.2020	80'349		38'703		11'679		130'731		9'180	

La valeur incendie des immeubles d'exploitation et en cours de construction se monte à CHF 135,7 millions en 2021 (2020 : CHF 97,1 millions).

Les "en cours" de la catégorie véhicules correspondent à des immobilisations en cours de construction pour le service de la défense incendie.

En 2021, les "en cours" de la catégorie aménagements correspondaient notamment au projet Centrales Etat pour CHF 2,9 millions ainsi qu'à des équipements de télématique pour CHF 1,8 millions et des équipements informatiques pour CHF 5,7 millions.

En 2021, les "en cours" de la catégorie logiciels correspondaient aux projets DIGECA pour CHF 2,5 millions, SI Assurance pour CHF 2,8 millions, PROSDIS AD2 pour CHF 0,8 millions, investissements dans des plateformes transverses pour CHF 0,7 millions ainsi qu'à des investissements dans des outils de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) pour CHF 0,6 millions.

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

3 Actifs de régularisation

	31.12.2021	31.12.2020
Opérations à terme (valeurs de remplacements positives) ^{a)}	14	108
Charges d'immeubles payées d'avance	279	285
Charges diverses payées d'avance	1'821	1'191
Produits à recevoir	827	665
Actif provenant de la réserve de cotisation de l'employeur	150	54
Intérêts courus	0	0
TOTAL ACTIFS DE REGULARISATION	3'092	2'303

^{a)} En 2021 : échéances 2022 (en 2020 : échéances 2021).

4 Créances

Créances envers des assurés	Primes à encaisser	2'165	2'008
	Provision pour pertes sur créances	- 722	- 716
	Total des créances envers des assurés	1'443	1'291
Créances envers des compagnies de réassurance	Sinistres incendie	5'160	5'200
	Sinistres éléments naturels	1'022	2'378
	Total des créances envers des compagnies de réassurance	6'182	7'578
Autres créances à court terme	Impôts anticipés à recevoir	5'952	7'351
	Décomptes de gérances à encaisser	1'465	2'736
	Créances sur redevances et concessions	29	20
	Créances diverses	220	243
	Total des autres créances à court terme	7'665	10'350
TOTAL CREANCES		15'290	19'220
5 Liquidités	Caisses	9	19
	Poste	12'980	33'796
	Banques	57'172	34'641
TOTAL LIQUIDITES		70'162	68'456

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

6 Provisions

6.1. Provisions techniques	Valeur comptable au 1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12.
2021					
Provision pour sinistres en cours ^{b)}	80'992	141'119	-114'572	- 13'993	93'546
Provision IBNR (Incurred But Not yet Reported)	2'000	0	0	0	2'000
Provision pour CIREN ^{c)}	0	31'785	0	0	31'785
Provision pour participation non contractuelle aux excédents ^{d)}	24'394	37'219	- 24'394	0	37'219
Total provisions techniques	107'386	210'123	-138'966	- 13'993	164'550
2020					
Provision pour sinistres en cours ^{b)}	104'909	104'432	-103'547	- 24'802	80'992
Provision IBNR (Incurred But Not yet Reported)	2'000	0	0	0	2'000
Provision pour CIREN ^{c)}	0	0	0	0	0
Provision pour participation non contractuelle aux excédents ^{d)}	36'150	24'394	- 35'866	- 284	24'394
Total provisions techniques	143'059	128'826	-139'413	- 25'086	107'386

^{b)} La constitution comprend les nouvelles provisions de sinistres survenus pendant l'année en cours ainsi que les compléments liés aux sinistres des années précédentes. L'utilisation est constituée des paiements de sinistres ainsi que des ajustements à la baisse des provisions des sinistres de l'année en cours. La dissolution est constituée des excédents réalisés sur les sinistres des années précédentes.

^{c)} En 2021, la provision a été portée à CHF 31,8 millions afin de couvrir les dommages éléments naturels survenus sur le territoire Suisse pendant l'année, en application du principe de solidarité qui lie les ECA. Aucun mouvement n'a été enregistré en 2020 sur la provision.

^{d)} En 2021, constitution de la provision pour réduction exceptionnelle accordée sur les primes des assurés, 15% accordés pour les primes 2022. Utilisation de la provision pour réduction exceptionnelle accordée sur les primes des assurés : 10% en 2020.

6.2. Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	Valeur comptable au 1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12.
2021					
Provision pour Pool suisse des dommages sismiques	68'386	0	0	- 15	68'371
Fonds vaudois tremblement de terre ^{e)}	61'085	0	- 4'370	0	56'715
Provision pour fluctuation actuarielle ^{f)}	387'382	0	0	- 9'966	377'416
Total provisions techniques pour fluctuation et sécurité	516'853	0	- 4'370	- 9'981	502'501
2020					
Provision pour Pool suisse des dommages sismiques	67'620	766	0	0	68'386
Fonds vaudois tremblement de terre ^{e)}	65'331	0	- 4'246	0	61'085
Provision pour fluctuation actuarielle ^{f)}	382'326	5'056	0	0	387'382
Total provisions techniques pour fluctuation et sécurité	515'277	5'822	- 4'246	0	516'853

^{e)} La variation du Fonds vaudois tremblement de terre comprend le prélèvement pour financer la prime du Pool suisse des dommages sismiques de KCHF 4'370 (KCHF 4'246 en 2020).

^{f)} La provision est valorisée à hauteur de sa valeur cible maximum selon ALM 2021.

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

6.3. Provisions non techniques	Valeur comptable au 1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12.
2021					
Provision pour participations financières de prévention ^{g)}	25'711	10'215	- 8'594	- 1'291	26'041
Fonds de prévention Eléments Naturels	4'992	440	- 432	0	5'000
Provision pour participations financières de défense incendie et secours	2'440	349	0	0	2'789
Provision pour litiges en cours ^{h)}	4'500	150	0	0	4'650
Provision pour vacances et heures supplémentaires non prises	1'632	241	0	0	1'873
Provision pour les engagements de prévoyance professionnelle ⁱ⁾	0	0	0	0	0
Provision pour impôts différés sur gains immobiliers	4'004	41	0	0	4'045
Total provisions non techniques	43'279	11'436	- 9'025	- 1'291	44'398
2020					
Provision pour participations financières de prévention ^{g)}	26'702	9'801	- 9'253	- 1'539	25'711
Fonds de prévention Eléments Naturels	5'000	0	- 8	0	4'992
Provision pour participations financières de défense incendie et secours	2'534	1'450	- 1'487	- 57	2'440
Provision pour litiges en cours ^{h)}	4'000	500	0	0	4'500
Provision pour vacances et heures supplémentaires non prises	0	1'632	0	0	1'632
Provision pour les engagements de prévoyance professionnelle ⁱ⁾	0	0	0	0	0
Provision pour impôts différés sur gains immobiliers	3'908	97	0	0	4'004
Total provisions non techniques	42'143	13'479	- 10'478	- 1'595	43'279

^{g)} La constitution comprend l'allocation de provisions pour les demandes de participations financières ainsi que le montant des compléments liés aux dossiers bouclés. L'utilisation est constituée des paiements de participations financières. La dissolution comprend les excédents enregistrés sur les dossiers bouclés.

^{h)} En 2021 la provision a été augmentée de KCHF 150 afin de couvrir un risque supplémentaire (2020 : KCHF 500).

ⁱ⁾ Voir commentaire page suivante

6.4. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	Valeur comptable au 1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	Valeur comptable au 31.12.
2021					
Provision pour risques liés aux placements de capitaux ^{j)}	340'317	457	0	0	340'774
Total provisions pour risques liés aux placements de capitaux	340'317	457	0	0	340'774
2020					
Provision pour risques liés aux placements de capitaux ^{j)}	328'729	11'588	0	0	340'317
Total provisions pour risques liés aux placements de capitaux	328'729	11'588	0	0	340'317

^{j)} La provision a été ajustée à hauteur de sa valeur cible.

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

6¹⁾ Indications relatives au plan de prévoyance

Avantage / engagement économique et charge de prévoyance	Excédent couverture / découvert		Avantage / engagement économique	Variation	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les "frais de personnel"	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les "frais de personnel"
	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	2020	2021	2021	2020	2020
Institution de prévoyance sans excédent de couverture / découvert, en faveur du personnel ECA	0	0	0	0	5'780	5'684	5'167	5'684
TOTAL	0	0	0	0	5'780	5'684	5'167	5'684

Le taux de couverture estimé au 31 décembre 2021 est de 118.8 % à la date d'établissement des comptes annuels (113,6 % au 31.12.2020). L'ECA ne reconnaît pas cet excédent comme avantage économique.

Au 31.12.2021, la réserve de cotisation de l'employeur s'élève à CHF 3,7 millions (CHF 4,3 millions au 31.12.2020).

CHF 3,6 millions (CHF 4,2 millions en 2020) de cette réserve sont totalement affectés à la garantie de prestations découlant des modifications du plan de prévoyance de 2013 et 2018. Dès lors, ce montant de réserve n'est pas porté au bilan à la date de bouclage. CHF 1,3 millions (CHF 1,6 millions en 2020) sont affectés aux droits compensatoires du nouveau plan dès le 1er janvier 2018 et CHF 2,3 millions (CHF 2,6 millions en 2020) sont affectés au financement des droits transitoires des actifs au bénéfice de la modification du plan de prévoyance en 2013.

Il en résulte alors un montant non affecté estimé à CHF 0,15 million (CHF 0,05 million en 2020). Ce montant est porté au bilan sous la rubrique "actif provenant de la réserve de cotisation de l'employeur" (lié au chiffre 3)

7 Passifs de régularisation

	31.12.2021	31.12.2020
Prestations et participations financières de défense incendie et secours	416	672
Immeubles - produits reçus d'avance, charges et frais de construction à payer ^{k)}	6'223	3'215
Contribution spéciale à l'Etat de Vaud	2'315	2'315
Divers ^{l)}	592	484
Provision pour risques liés au COVID-19	1'550	500
TOTAL PASSIFS DE REGULARISATION	11'095	7'186

^{k)} En 2021, les charges à payer des immeubles comprennent un solde final de travaux dus à hauteur de KCH 3'701 (KCHF 1'100 en 2020).

^{l)} En 2021 comprend opérations à terme pour KCHF 34, échéance 2022 (En 2020 KCHF 14, échéance 2021).

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

8 Fonds cantonaux		31.12.2021	31.12.2020
Secours routier	Etat du fonds au 01.01	4'063	4'130
	+ Subvention de la Confédération	1'466	1'466
	./. Prélèvements pour les versements en faveur des communes	- 1'600	- 1'533
	+ Intérêts	0	0
	Etat du fonds au 31.12	3'928	4'063
Secours ferroviaire	Etat du fonds au 01.01	874	821
	+ Subvention des gestionnaires d'infrastructures (GI)	366	366
	./. Prélèvements pour les dépenses de secours ferroviaire	- 346	- 312
	+ Intérêts	0	0
	Etat du fonds au 31.12	894	874
Mission SDIS ABC	Etat du fonds au 01.01	- 0	161
	+ Subvention DGE	2'238	2'526
	./. Prélèvements pour les dépenses de missions SDIS ABC	- 2'130	- 2'687
	+ Intérêts	0	0
	Etat du fonds au 31.12	109	- 0
TOTAL FONDS CANTONAUX		4'930	4'937
9 Dettes		31.12.2021	31.12.2020
	Fournisseurs - créanciers divers	3'904	4'654
	Dettes envers des institutions publiques	67	120
	Dettes envers des assurances sociales et dettes liées aux charges de personnel	631	110
TOTAL DETTES		4'602	4'884
10 Produits des primes nettes de réassurance		2021	2020
Produits des primes	Montant des primes émises, hors droit de timbre fédéral	247'643	243'171
	Réductions diverses (pertes sur débiteurs, défalcatons et remboursements)	- 1'164	- 1'132
	Réduction pour participation non contractuelle aux excédents (lié au chiffre 6.1)	- 24'400	- 35'866
	Total ^{m)}	222'080	206'173
Primes de réassurance	Incendie bâtiments et mobilier	- 2'986	- 2'957
	Eléments naturels bâtiments et mobilier	- 13'330	- 13'470
	Contribution au "Pool suisse des dommages sismiques" ⁿ⁾	- 4'370	- 4'246
	Total	- 20'686	- 20'672
TOTAL PRODUITS DES PRIMES NETTES DE REASSURANCE		201'394	185'500
^{m)} Part dédiée à :	- l'assurance	157'679	140'197
	- la prévention et la défense incendie et secours	64'401	65'976
		222'080	206'173

ⁿ⁾ La variation du Fonds vaudois tremblement de terre comprend le prélèvement pour financer la prime du Pool Suisse des dommages sismiques pour KCHF 4'370, respectivement KCHF 4'246 en 2020. (lié au chiffre 6.2).

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

		2021	2020
11 Charges des sinistres nets de réassurance			
Charges des sinistres	Charges des sinistres incendie ^{o)}	- 39'761	- 49'064
	Charges des sinistres éléments naturels ^{o)}	- 19'330	- 23'129
	Variation de la provision technique pour sinistres incendie	4'662	8'033
	Variation de la provision technique pour sinistres éléments naturels	- 17'215	15'884
	Variation de la provision technique pour CIREN	- 31'785	0
	Total	-103'430	- 48'276
^{o)} Indemnités et frais payés y compris les corrections de la part couverte par la réassurance.			
Participations des réassurances	Participations réassurance sinistres incendie	0	0
	Participations réassurance sinistres éléments naturels	0	2'201
	Total	0	2'201
TOTAL CHARGES DES SINISTRES NETS DE REASSURANCE		-103'430	- 46'074
12 Prestations et participations financières de prévention, défense incendie et secours			
Prestations et participations financières de prévention	Charges de prévention	- 9'487	- 9'616
	Variation de la provision (y.c. provision fonds de prévention EN)	- 338	998
	Total	- 9'825	- 8'618
Prestations et participations financières de défense incendie et secours	Charges de défense incendie et secours	- 33'203	- 32'542
	Variation de la provision	- 350	94
	Total	- 33'554	- 32'447
Contribution des compagnies privées d'assurance	Selon la loi fédérale du 23 juin 1978 sur la surveillance des institutions d'assurances privées (Loi sur la surveillance des assurances, LSA), versement par les compagnies d'assurance d'un montant annuel pour les biens qu'elles couvrent dans le canton de Vaud, à titre de contribution à la défense incendie.		
	Total	605	383
TOTAL PRESTATIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PREVENTION, DEFENSE INCENDIE ET SECOURS		- 42'774	- 40'682

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

	2021	2020
13 Produits divers d'exploitation		
Emoluments versés par la Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire (CAMAC)	843	816
Redevances et concessions pour les transmissions d'alarmes	1'491	1'383
Ristournes sur les excédents des compagnies de réassurance	6'025	9'713
Autres produits divers	986	1'007
TOTAL PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	9'345	12'919
14 Fonds cantonaux - prélèvements et charges		
Prélèvement sur fonds cantonaux		
Secours routier	1'600	1'533
Secours ferroviaire	346	312
Missions SDIS ABC	2'130	2'687
Total prélèvement sur fonds cantonaux	4'076	4'532
Charges sur fonds cantonaux		
Secours routier	- 1'600	- 1'533
Secours ferroviaire	- 346	- 312
Missions SDIS ABC	- 2'130	- 2'687
Total charges sur fonds cantonaux	- 4'076	- 4'532
TOTAL DES FONDS CANTONAUX	0	0
15 Charges d'exploitation		
Charges de personnel	- 47'837	- 48'552
Charges des locaux	- 2'673	- 2'625
Charges d'équipements et de véhicules	- 550	- 406
Charges d'informatique	- 7'345	- 7'177
Autres charges	- 10'390	- 9'082
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	- 7'304	- 10'084
Amortissement exceptionnel des immobilisations corporelles	- 1'238	- 2'743
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	- 77'338	- 80'669

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

16 Résultat des placements de capitaux

	2021	2020
Produits des placements de capitaux	245'399	129'932
Charges des placements de capitaux	- 63'937	- 72'664
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	- 457	- 11'588
TOTAL RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX	181'005	45'680

	Liquidités	Obligations en CHF Prêts, hypothèques	Obligations en ME	Actions suisses	Actions étrangères	Hedge Funds	Private Equity	Commodities	Frais non répartis *	Total titres et autres placements de capitaux	Placements immobilier suisse	Placements immobilier étranger	TOTAL
2021													
Produits des placements de capitaux													
Gains réalisés	1'197	0	1'306	43'750	46'478	0	26'448	0	0	119'180	500	0	119'680
Gains non réalisés	811	0	70	18'990	16'277	0	32'280	0	0	68'428	19'448	1'375	89'251
Revenus des placements	0	3'069	299	7'778	3'755	0	65	0	0	14'965	20'259	1'245	36'469
TOTAL PRODUITS	2'008	3'069	1'675	70'518	66'510	0	58'793	0	0	202'572	40'207	2'620	245'399
Charges des placements de capitaux													
Pertes réalisées	- 2'069	- 4'480	- 3'200	- 1	- 1'888	0	- 16'503	0	0	- 28'142	0	0	- 28'142
Pertes non réalisées	- 758	- 5'753	- 973	- 1'940	- 4'185	- 29	- 3'578	0	0	- 17'217	- 9'047	0	- 26'263
Charges des placements	- 355	- 622	- 265	- 477	- 597	0	- 394	0	0	- 2'711	- 6'748	- 33	- 9'491
Variation de provision pour impôts différés sur gains immobiliers										0			- 41
TOTAL DES CHARGES	- 3'182	- 10'855	- 4'438	- 2'419	- 6'670	- 29	- 20'476	0	0	- 48'069	- 15'795	- 33	- 63'937
RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX	- 1'173	- 7'787	- 2'764	68'099	59'840	- 29	38'317	0	0	154'503	24'412	2'587	181'462
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux													- 457
RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX													181'005

2020													
Produits des placements de capitaux													
Gains réalisés	8	367	743	272	5'415	1'164	19'877	0	0	27'846	0	178	28'023
Gains non réalisés	1'636	233	1'931	10'168	31'759	0	6'481	0	0	52'208	8'275	0	60'483
Revenus des placements	30	3'299	3'716	7'769	5'466	8	530	0	0	20'817	19'494	1'116	41'426
TOTAL PRODUITS	1'674	3'900	6'389	18'208	42'640	1'172	26'887	0	0	100'871	27'769	1'293	129'932
Charges des placements de capitaux													
Pertes réalisées	- 162	- 399	- 667	- 3'323	- 8'817	- 566	- 10'797	0	0	- 24'731	- 1'750	0	- 26'481
Pertes non réalisées	- 331	- 172	- 1'795	- 350	- 13'141	- 515	- 10'817	0	0	- 27'120	- 5'142	- 4'499	- 36'761
Charges des placements	- 272	- 490	- 258	- 451	- 514	- 25	- 405	0	0	- 2'414	- 6'878	- 32	- 9'324
Variation de provision pour impôts différés sur gains immobiliers										0	- 97		- 97
TOTAL DES CHARGES	- 765	- 1'060	- 2'719	- 4'124	- 22'471	- 1'105	- 22'020	0	0	- 54'265	- 13'867	- 4'531	- 72'664
RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX AVANT VARIATION DE LA PROVISION POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX	909	2'840	3'669	14'084	20'169	66	4'868	0	0	46'605	13'901	- 3'238	57'269
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux													- 11'588
RESULTAT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX													45'680

* Frais bancaires, droits de garde non répartis

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

	2021	2020
17 Résultat exceptionnel		
Dissolution de la provision pour litiges en cours	0	0
Attribution à la provision pour litiges en cours	- 150	- 500
Produits exceptionnels	1'615	0
Charges exceptionnelles	- 1'750	- 595
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 285	- 1'095
18 Contribution spéciale à l'Etat		
Contribution prévue à l'article 2, alinéa 3 de la LAIEN (indexée 2019: 125, 2018: 125, base 108)	- 2'315	- 2'315
19 Informations complémentaires concernant les engagements hors bilan	31.12.2021	31.12.2020
a) Cautionnements, obligations de garantie et constitution de gages en faveur de tiers		
Engagement CIREN à long terme		
Ce montant correspond à l'engagement maximal lui incombant en cas de dommages éléments naturels survenus sur l'ensemble du territoire suisse et pour lesquels il serait appelé à participer. Ce montant est fixé par la CIREN.	152'244	150'687
b) Autres engagements conditionnels		
Union Intercantonale de Réassurance (UIR)		
Engagement maximal statutaire		
Chaque membre peut être tenu d'effectuer des versements jusqu'à concurrence d'un montant représentant le 0,20 pour mille de son capital assuré. Cette obligation prend naissance au moment où les réserves totales de l'UIR représentent moins de 0,07 pour mille des capitaux assurés.	32'310	32'120
c) Parc Scientifique et Technologique (PST)		
Engagement solidaire	0	0
d) Instruments financiers et placements de capitaux		
Concernant les engagements conditionnels liés aux instruments financiers et placements de capitaux, le montant des contrats s'élève à :	92'107	90'147
e) Autres engagements		
Contrats d'investissements d'immobilisations	5'318	5'671
Baux à loyers	0	0
f) Private Equity		
Les engagements initiaux se montent à	124'974	124'974
Les engagements non libérés du "Private Equity" se montent à :	29'658	22'806

Annexe aux comptes annuels (en milliers de francs suisses)

20 Autres éléments

- a) Part de l'ECA sur la fortune du Pool Suisse pour la couverture des dommages sismiques. Selon situation au 31.12.2020 : KCHF 31'089 (Situation au 31.12.2019 : KCHF 30'910).
En cas de sortie éventuelle du Pool, l'ECA aurait droit à 80% de sa part de la fortune. La part de l'ECA sur la fortune du Pool Suisse n'a pas été portée à l'actif du bilan car elle ne représente pas une participation financière donnant droit à des avantages économiques. De plus, il n'y a pas d'intention de sortir du Pool.
- b) L'UIR est une corporation de droit public, sans but lucratif et travaillant exclusivement pour la plupart des établissements cantonaux d'assurance incendie de Suisse, dont l'ECA Vaud. Elle propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et éléments naturels. La part éventuelle de l'ECA sur la fortune de l'UIR n'a pas été portée à l'actif du bilan car elle ne représente pas une participation financière donnant droit à des avantages économiques.
- c) L'ECA possède une limite de crédit de 35 millions pour les opérations Eurex et 2.5 millions pour les opérations dérivées sur devises et/ou métaux précieux auprès de la BCV.

21 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont l'Etat de Vaud, l'Union Intercantonale de réassurance (UIR), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), le Pool Suisse des dommages sismiques, les membres du conseil d'administration et de la direction, ainsi que la caisse de pension (lié au chiffre 6^l).

Transactions avec les parties liées :

Intérêts créanciers sur prêt au SAN de l'Etat de Vaud (lié au chiffre 16, produit d'intérêts sur prêt)

Etat de Vaud : contribution spéciale (lié au chiffre 18)

Créances envers les parties liées :

SAN Service des automobiles et de la navigation, Centre du Nord Vaudois (lié au chiffre 1, rubrique prêts)

UIR réassurance à encaisser (lié au chiffre 4)

31.12.2021	31.12.2020
11	17
2'315	2'315
111	223
6'182	7'578

22 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement ayant un impact significatif sur les comptes annuels n'est à signaler jusqu'au 17 mars 2022, date d'approbation des comptes par le conseil d'administration.